



**HAL**  
open science

# Les applicatifs dans une langue à “ voix inverse ” : le cas de l’innu-aimun, langue algonquienne du Québec

Sauvane Agnes

► **To cite this version:**

Sauvane Agnes. Les applicatifs dans une langue à “ voix inverse ” : le cas de l’innu-aimun, langue algonquienne du Québec. 2022. hal-03692078

**HAL Id: hal-03692078**

**<https://hal.science/hal-03692078v1>**

Preprint submitted on 9 Jun 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Chapitre I

# **Les applicatifs dans une langue à « voix inverse » : le cas de l'innu-aimun, langue algonquienne du Québec.**

### **Abstract**

Innu-aimun is an Algonquian language, mostly spoken in Quebec. This language family is famous for its « direct-inverse » system, a syntactic device that can be described in terms of voice and alignment according to the respective properties of the referents that embody the semantic roles of a bivalent predicate. Because the basic function of an applicative is specifically to add a semantic role to the valency of a predicate (progressive diathesis, in Tesnière's terminology), such an operation may have morphosyntactic repercussions in these languages. This article introduces some relevant characteristics of the Innu language and presents the various applicatives found in Innu-aimun. It discusses how and why only some of them interact with alignment issues. As a conclusion, we support that Innu-aimun data provide some insights for the construction of a typological concept such as “applicative”.

### **1. Introduction<sup>1</sup>**

Dans les langues à « voix inverse » telles que les langues algonquiennes, on constate une inversion de l'alignement des rôles

<sup>1</sup> Nous remercions les organisateurs de la Journée de la Société de Linguistique de Paris de nous avoir invitée à venir présenter les données de l'innu-aimun sur le thème des applicatifs.

sémantiques et des fonctions syntaxiques selon que la voix est « directe » (le sujet est l'agent<sup>2</sup>, en 1a « l'embarqueur ») ou « inverse » (le sujet est non-agent, en 1b « l'embarqué ») :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 157)

(1) a. *ni- pushi -a -u*  
 PersI embarquer<sub>ANIM</sub> VxDir TpsNeutre<sup>3</sup>

« je l'embarque »

b. *ni- pushi -k -u*  
 PersI embarquer<sub>ANIM</sub> VxInv TpsNeutre

« il m'embarque »

Comme nous l'observons dans ces exemples, l'attribution de la fonction sujet n'est pas liée aux rôles sémantiques définis par les places d'arguments mais est soumise à des contraintes sur les propriétés des référents instanciant ces places d'arguments, ce que la tradition algonquiniste a simplifié sous le concept de « hiérarchie des personnes », ou hiérarchie d'individuation : le sujet est le référent identifié comme le plus haut dans la hiérarchie (la 1<sup>ère</sup> personne dans les exemples ci-dessus), relativement aux autres participants du procès. Par ailleurs, les formes verbales algonquiennes n'indexent généralement pas plus de deux arguments qui, le cas échéant, renvoient aux fonctions syntaxiques sujet et objet. Dès lors, dans une forme verbale donnée, toute opération sur la diathèse est susceptible d'avoir des répercussions sur l'alignement et par conséquent sur la distribution et le marquage des rôles sémantiques.

Un grand merci également à Alain Lemaréchal pour ses conseils et relectures, son soutien au long cours.

<sup>2</sup> Nous utilisons les termes d'« agent » et « patient » pour désigner des macro-rôles sémantiques, mais il faut garder à l'esprit qu'il ne s'agit que d'une simplification de la présentation : les rôles sémantiques devraient être définis tautologiquement pour chaque langue afin d'en distinguer ensuite, par généralisation, des catégories transversales (Lemaréchal, 1998a & b).

<sup>3</sup> Ce suffixe *-u*, avec le suffixe *-n* spécifique des procès n'ayant pour argument(s) que des personnes du discours (1 ou 2), indiquent une neutralisation des oppositions de temps. Ils sont en distribution complémentaire avec les suffixes marquant le prétérit.

LES APPLICATIFS ET LA « VOIX INVERSE » EN INNU-AIMUN

INNU-AIMUN (d'après Drapeau, 2014 : 225)

- (2) a. *ni- tshissu -a -u -at uapush -at*  
 Pers1 cuire<sub>ANIM</sub> VxDir TpsNeutre Pl<sub>Anim</sub> lièvre Pl<sub>Anim</sub>  
 « je fais cuire les lièvres »
- b. *ni- tshiss -am -u -a -u*  
 Pers1 cuire Démot°ApplBénéf.Dir VxDir TpsNeutre  
*nit- auass -im uapush -a*  
 Poss1enfant Appl<sub>POSS</sub> lièvre Obl<sub>Anim</sub>  
 « je fais cuire le(s) lièvre(s) pour mon enfant »
- c. *ni- tshiss -am -a -k -u*  
 Pers1 cuire Démot°ApplBénéf.Inv VxInv TpsNeutre  
*nit- auass -im uapush -a*  
 Poss1enfant Appl<sub>POSS</sub> lièvre Obl<sub>Anim</sub>  
 « mon enfant fait cuire le(s) lièvre(s) pour moi »

Dans l'exemple 2a, l'argument cuit, les lièvres, est l'objet, ce qui est visible *via* deux éléments : la voix directe et le suffixe de pluriel animé indexé à la fin de la forme verbale. En 2b et 2c, le cuit est exclu de la forme verbale : la voix directe renvoie au bénéficiaire promu objet en 2b, et la voix inverse au bénéficiaire sujet en 2c ; les caractéristiques du référent du « cuit » ne sont plus indexées : il est, en quelque sorte, évincé de la forme verbale. En 2b et 2c, cette « démotion »<sup>4</sup> de l'argument « cuit » est marquée par le suffixe *-am*, on en déduit que la base verbale est trivalente même si seulement deux arguments ont accès aux fonctions syntaxiques sujet et objet.

En innu-aimun, de nombreuses formes verbales impliquent des morphèmes relevant de la diathèse, et une partie d'entre eux peuvent être considérés comme des applicatifs. On en distingue en effet plusieurs, qui permettent d'introduire une diversité de rôles sémantiques : datif (bénéficiaire/maléficiaire, destinataire), instrument, accompagnant, circonstant, possesseur, participant indirect. S'y ajoute un applicatif générique insérant un argument

<sup>4</sup> Ce terme est un calque de ce que ce serait l'anglais 'demotion', dérivé du verbe 'to demote' par opposition à 'to promote' ('promotion'). Ni le terme anglais, ni son équivalent francisé ne figurent dans la terminologie linguistique courante. Nous l'adoptons néanmoins pour insister sur l'opposition entre une voix qui promeut un participant en une fonction syntaxique quelconque (promotion) et une voix qui, au contraire, démet un participant de sa fonction syntaxique (démotion).

supplémentaire à un prédicat monovalent, sans spécification du rôle sémantique du terme appliqué (Drapeau 2014, Drapeau 2015).

Nous proposons, au cours de notre présentation, d’aborder les problématiques morphosyntaxiques soulevées par les applicatifs à partir des données de l’innu-aimun. Quel rôle joue l’applicatif dans la spécification des rôles sémantiques en innu-aimun ? Quels types d’interactions peut-on identifier entre la « voix inverse » et l’usage des applicatifs ? Quelles caractéristiques des applicatifs les données de l’innu mobilisent-elles et quelle typologie des applicatifs peut-on définir pour cette langue ? Dans une perspective typologique plus générale, l’étude des opérations sur la diathèse en innu-aimun pose la question de la pertinence des notions de transitivité et de valence dans la définition d’un concept comme celui d’applicatif...

## 2. Les applicatifs de l’innu-aimun

### 2.1. Les arguments de type datif

#### 2.1.1. Exemple d’un verbe trivalent

Les formes verbales innues indexent au maximum deux arguments. Que se passe-t-il dans le cas de verbes trivalents ? Les exemples en (3) présentent des énoncés impliquant un verbe trivalent typique afin de montrer le comportement des arguments de type datif.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 346)

- (3) a. *ni- miṅ -a -u auass minush -iss -a*  
 Pers1 donner<sub>ANIM</sub> VxDir TpsNeutre enfant chat Dimin Obv<sub>Anim</sub>  
 « je donne un chaton à l’enfant »
- b. *ni- miṅ -a -u auass metuakan -ṅu*  
 Pers1 donner<sub>ANIM</sub> VxDir TpsNeutre enfant jouet Obv<sub>Inan</sub>  
 « je donne un jouet à l’enfant »
- c. *Puṅ miṅ -e -u auass -a*  
 Paul donner<sub>ANIM</sub> VxDir TpsNeutre enfant Obv<sub>Anim</sub>  
*minush -iss -a*  
 chat Dimin Obv<sub>Anim</sub>  
 « Paul donne un chaton à l’enfant »

d. *Puñ miñ -e -u auass -a metuakan-ñu*  
 Paul donner<sub>ANIM</sub> VxDir TpsNeutre enfant Obv<sub>Anim</sub>jouet Obv<sub>Inan</sub>  
 « Paul donne un jouet à l'enfant »

En 3a, ce qui est donné est de genre animé, alors qu'en 3b ce rôle sémantique est instancié par un inanimé : on constate que la base verbale est identique. Cette dernière étant sensible au genre animé ou inanimé de ses actants, on en déduit que l'actant indexé dans le verbe par l'intermédiaire du suffixe *-a* (glosé « voix directe » mais indiquant une 3<sup>ème</sup> personne non agent<sup>5</sup>) est le destinataire. Aucune marque segmentale spécifique ne précise ce rôle sémantique. En 3a et 3b, le « don » présente la marque différentielle d'« obviatif »<sup>6</sup>, qui s'apparente à un cas réservé aux non-personnes<sup>7</sup> animées. En 3c, tant le destinataire que le don portent cette marque : celle-ci n'a donc a priori rien à voir avec la spécification des rôles sémantiques. Le morphème de voix directe *-e* qui apparaît en 3c et 3d indique que la place d'argument objet n'est pas instanciée, puisque tant le don que le destinataire sont au cas obviatif. Ces exemples nous montrent qu'en innu, une forme verbale trivalente indexe l'agent et le

<sup>5</sup> Les morphèmes traditionnellement considérés comme marquant la voix directe dans les langues algonquiennes ont fait l'objet d'une analyse alternative : selon entre autres Rhodes 1994, Brittain 1999, Goddard 2007, Oxford 2014, ces morphèmes marquent la personne constituant l'objet syntaxique. Le morphème *-a* en 3a et 3b indexerait ainsi une 3<sup>ème</sup> personne « objet ». Nous verrons qu'il est plus prudent de considérer qu'il indexe une 3<sup>ème</sup> personne non-agent dans un alignement accusatif (il est en effet préférable de parler en termes de rôles sémantiques plutôt que de fonctions syntaxiques, l'identification de ces dernières étant liées aux questions d'alignement que nous discuterons plus loin).

<sup>6</sup> En plus de la distinction animé/inanimé, qui ne concerne que les référents relevant de la catégorie des 3<sup>èmes</sup> personnes (« je » & « tu » étant par nécessité animés, voire humain(is)s), les langues algonquiennes réservent un traitement spécifique à la non-personne, plus particulièrement lorsque celle-ci est animée : un marquage différentiel appelé « obviatif » apparaît dès lors que plus d'une 3<sup>ème</sup> personne animée (hors cas de coordination) est présente dans l'énoncé/le discours. Dans ce cas, une seule 3<sup>ème</sup> personne est non-marquée, toutes les autres sont à l'obviatif. En innu, les actants au cas obviatif n'ont normalement pas accès au marquage intraverbal, ce qui en fait des arguments obliques. L'innu et quelques variétés proches présentent aussi dans certains contextes un marquage différentiel pour les inanimés. Dans notre thèse à paraître, nous considérons que le marquage différentiel obviatif s'apparente à un cas oblique, à distinguer cependant de certains emplois obliques du locatif.

<sup>7</sup> Nous reprenons la terminologie de Benveniste 1966 qui exprime la distinction entre les personnes du discours (proprement dites), et ce qui relève de la « non-personne », soit l'ensemble de ce qui peut être représenté par les 3<sup>èmes</sup> personnes. Cette scission est particulièrement nette dans les langues algonquiennes.

destinataire (lorsqu'il n'est pas au cas obviatif), tandis que le patient est exclu de la forme verbale.

Dans le cas d'une forme verbale bénéfactive, on s'attend donc à ce que l'argument introduit par l'applicatif soit indexé de la même manière sur la forme verbale, probablement au détriment du patient.

### 2.1.2. *L'applicatif bénéfactif*

L'applicatif appelé « bénéfactif » dans la grammaire de l'innu (Drapeau 2014) introduit un argument de genre animé ayant une valeur générale de datif – il peut s'agir d'un destinataire (4), d'un maléficiaire (5) ou d'un bénéficiaire (6). Ce suffixe *-u* (qui alterne avec un autre suffixe *-a*, nous y reviendrons) est le seul moyen d'introduire un actant au rôle sémantique de type datif dans la valence d'un procès qui, sinon, n'exprime pas un tel rôle. Cet applicatif n'est compatible qu'avec les verbes dont la structure argumentale implique deux arguments. Les formes verbales applicatives en (4) et (5) montrent que l'introduction de l'argument datif entraîne la démotion systématique du patient ; elle est marquée par le suffixe *-(a)m*. C'est alors l'actant introduit par l'applicatif qui est indexé dans la forme verbale.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 225 & 228)

- (4) *ni- mashinai -m -u -a -u*  
 Pers1 écrire-qqch Démot° ApplBénéfDir VxDir TpsNeutre  
 « je lui écris »
- (5) *ni- tshimut -am -u -a -u shuñian-ñu*  
 Pers1 voler Démot° ApplBénéfDir VxDir TpsNeutre argent Obv<sub>Inan</sub>  
 « je lui vole de l'argent »
- (6) a. *n- utai akut -am -u massimuteut-iñu*<sup>8</sup>  
 Poss1 père suspendre Démot° TpsNeutre poche Obv<sub>Inan</sub>  
 « mon père suspend une poche »

<sup>8</sup> D'après le dictionnaire innu en ligne (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>), la forme de base du verbe est *akuta-u* (suspendre-TpsNeutre) « il suspend, accroche, juche qqch ». Cette forme verbale est morphologiquement intransitive, contrairement à la forme de l'exemple donné par Drapeau où *akuta-m-u* (suspendre-Démot°-TpsNeutre) est bivalent mais où la place d'argument du « suspendu » n'est pas instanciée.

b. *n- utauī akut -e -u apui -a*  
 Poss1père suspendre VxDir TpsNeutre rame ObvAnim  
 « mon père suspend une rame » (d'après Drapeau, 2014)

c. *n- utauī akut -am -u -e -u*  
 Poss1père suspendre Démot° ApplBénéfDir VxDir TpsNeutre  
*Shushep-a massimuteuti-ñu*  
 Joseph ObvAnim sac ObvInan  
 « mon père suspend une poche à l'intention de Joseph »

d. *n- utauī akut -am -u -e -u*  
 Poss1père suspendre Démot° ApplBénéfDir VxDir TpsNeutre  
*Shushep -a apui -a*  
 Joseph ObvAnim rame ObvAnim  
 « mon père suspend des rames à l'intention de Joseph »

En 6a, sans qu'il n'y ait d'applicatif, le suffixe de démotiion est déjà présent puisque le patient est inanimé et que l'agent est une 3<sup>ème</sup> personne<sup>9</sup>. Le patient inanimé est dans ce cas exclu de la forme verbale et l'absence de suffixe de voix directe suppose que la forme verbale est intransitive, contrairement à 6b où le suffixe de voix directe indique que la forme verbale est transitive, bien qu'une place d'argument ne soit pas instanciée (puisque l'actant suspendu est au cas obviatif). En 6a et 6b, le genre animé ou non du patient est pris en compte dans la forme verbale à travers les suffixes de diathèse : *-am* évince l'argument inanimé en 6a, tandis que la voix directe apparaît si le patient est animé (6b). Ce n'est plus le cas dans la forme verbale applicative : en 6c et 6d, peu importe le genre du patient, la forme verbale est la même. C'est donc l'argument introduit par l'applicatif, toujours un animé, qui est pris en compte ; nous verrons que cela a des conséquences sur l'alignement à travers ce qui a été décrit comme le système « direct-inverse ».

## 2.2. L'applicatif instrumental

Il est le seul moyen d'introduire un actant ayant un rôle sémantique d'instrument à la valence d'un procès qui, sinon, n'exprime pas ce rôle. Il n'est compatible qu'avec des verbes

<sup>9</sup> Lorsqu'une 3<sup>ème</sup> personne animée est agent, une contrainte s'applique sur le patient inanimé, qui ne peut constituer le 2<sup>ème</sup> argument : le suffixe *-am* intervient alors dans la forme verbale pour supprimer la place d'argument du patient inanimé.

monovalents et la forme verbale résultante demeure intransitive, dans le sens où l'actant unique du procès de base constitue le seul argument de la forme verbale applicative. Le genre animé/inanimé de l'instrument introduit par l'applicatif n'a donc pas d'impact sur la forme verbale, ce que l'on constate dans les exemples en (7).

INNU-AIMUN

(7) a. *pimute -u*                      *ne*                      *tshisheñnu*  
 marcher TpsNeutre                      DémMéd                      vieux  
 « le vieux marche (d'après Drapeau, 2014)

b. *mishtiku -ñu*                      *pimute-uatshe -u*                      *ne*                      *tshisheñnu*  
 bâton                      Obv<sub>inan</sub>                      marcherApplInstr TpsNeutre DémMéd vieux  
 « le vieux se sert d'un bâton pour marcher » (Drapeau, 2014 : 229)

La forme verbale non-applicative en 7a ne présente que le suffixe de temps non marqué *-u*. En 7b, la forme verbale applicative porte le morphème d'applicatif instrumental et toujours le suffixe *-u*. L'actant ajouté par l'applicatif est obligatoirement représenté sous la forme d'un syntagme, mais il n'est pas indexé et ne constitue pas un argument du prédicat. Les formes verbales applicatives instrumentales ne sont pas concernées par le système « direct-inverse ».

### 2.3. L'applicatif comitatif

L'applicatif comitatif introduit l'idée d'accompagnement dans l'action, l'actant ajouté a un rôle de co-agent. Il y a donc des contraintes sur l'instanciation de ce rôle sémantique : l'actant introduit est nécessairement animé et humain (Drapeau, 2014 : 228). Cet applicatif n'est compatible qu'avec des verbes monovalents. Dans les exemples en (8), il y a bien augmentation de la structure argumentale du verbe puisque le suffixe de voix directe est présent en 8b : le co-agent introduit est un argument du procès, et non pas un circonstant comme en (9) où la forme verbale demeure intransitive<sup>10</sup>.

<sup>10</sup> En (9), l'accompagnant est introduit par *ashit*, il n'y a pas de suffixe marquant l'alignement (« voix directe »). De plus, le morphème de temps est spécifique aux procès ayant pour argument(s) seulement des personnes du discours : la 1<sup>ère</sup> personne constitue donc l'unique argument du procès.

INNU-AIMUN

- (8) a. *ni- kushpi -n*  
 Pers1 monter-dans-le-bois TpsNeutre<sub>1&2</sub>  
 « je monte dans le bois » (Drapeau, 2014 : 228)
- b. *n- uitshi= kushpi -m -a -u Puñ*  
 Pers1 ApplCom<sub>1</sub> monter-dans-le-bois ApplCom<sub>2</sub> VxDir TpsNeutrePaul  
 « je monte dans le bois avec Paul » (Drapeau, 2014 : 228)
- (9) *Peikuau anite itetshe nikushpitan Manikuakanishtikut peikupipuna, ashit nana nimushum.*  
 « Une fois, on est montés dans le bois du côté de la Rivière Manicouagan pendant un an, avec celui-là (aujourd’hui décédé) mon grand-père » (Drapeau, 2014 : 109)
- *ni- kushpi -t -an ashit nana ni- mushum*  
 Pers1 monter-dans-le-bois Prét 1pl avec DémAbst<sub>NA</sub> Poss1grand-père  
 « nous sommes montés dans le bois avec celui-là (aujourd’hui décédé) mon grand-père »

En 8b, le co-agent est bien indexé dans la forme verbale par le morphème de voix directe *-a*, indiquant une 3<sup>ème</sup> personne non-agent. Les formes verbales comitatives sont alors soumises aux règles qui régissent l’alignement en innu, au même titre que les formes verbales « bénéfactives » (datives).

## 2.4. L’applicatif circonstanciel

L’applicatif circonstanciel ajoute un actant animé ou inanimé à un verbe de base monovalent<sup>11</sup>. D’après Drapeau, son rôle sémantique est difficile à circonscrire, tant il varie selon les dialectes innus : il introduirait un actant par rapport auquel l’agent est orienté physiquement, une référence locative (Drapeau, 2014 : 229). À la différence de l’instrumental, l’actant appliqué est pris en compte dans la forme verbale. Il existe deux suffixes pour cet applicatif : en 10b et d, *-(i)shtu* introduit un actant animé ; en 10c, *-isht* introduit un actant inanimé (10c).

<sup>11</sup> En (10), *nipep-* signifie « passer la nuit assis(e) sans dormir », il s’agit donc bien d’un procès monovalent contrairement à ce que sa traduction « veiller » peut, dans son sens transitif, laisser croire.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 229-230)

- (10) a. *Mañi nipep -u*  
 Marie veiller TpsNeutre  
 « Marie passe la nuit assise à veiller »
- b. *Mañi nipep -ishtu -e -u utai -a*  
 Marie veiller ApplCircDir VxDir TpsNeutre père ObvAnim  
 « Marie passe la nuit à veiller son père »
- c. *Mañi nipep -isht -am -u nakuashkan-ñu*  
 Marie veiller ApplCircInan Démot° TpsNeutre dépouille ObvInan  
 « Marie passe la nuit à veiller la dépouille »
- d. *ni- ka nipep -ishtu -a -u n- utai*  
 Pers1 Fut veiller ApplCircDir VxDir TpsNeutre Poss1père  
 « je vais passer la nuit à veiller mon père » (d'après Drapeau, 2014)
- (11) *nit- atimikapu -sht -e -n*  
 Pers1 être-debout-de-dos ApplCircInan VxDir TpsNeutre<sub>1&2</sub>  
*katshitapatakan -it*  
 qui-est-regardé 3sg.Dép  
 « je suis debout dos à la télévision »

Le suffixe de démotion apparaît en 10c, puisqu'un inanimé (même introduit par un applicatif) ne peut constituer un argument d'un prédicat transitif lorsque l'autre argument est une non-personne. On constate que, contrairement au bénéfactif, l'applicatif circonstanciel est placé avant le suffixe de démotion : il y a donc création d'une place d'argument par l'applicatif, mais elle est supprimée par *-am*. En (11), la voix directe apparaît avec l'actant circonstanciel inanimé : la forme verbale applicative est transitive mais la place d'argument créée n'est pas instanciée, car le participant inanimé n'a pas accès au marquage intraverbal. Dans le cas de l'applicatif circonstanciel animé, en 10b l'actant introduit est au cas obviatif et n'est donc pas indexé dans le verbe, car l'agent est une non-personne<sup>12</sup>. En 10d, par contre, il est indexé : le morphème de voix directe est *-a* et la forme du suffixe de temps indique qu'il y a bien

<sup>12</sup> Le marquage différentiel obviatif implique que deux actants animés de 3<sup>ème</sup> personne ne peuvent être indexés en même temps dans la forme verbale.

un argument non-personne, contrairement à (11) où le seul argument indexé est la 1<sup>ère</sup> personne<sup>13</sup>.

L'applicatif circonstanciel introduit donc soit un actant inanimé (jamais indexé), soit un animé qui peut être indexé s'il n'est pas au cas obviatif. Dans ce deuxième cas, la forme verbale est soumise aux contraintes liées à l'alignement dans cette langue, et donc au système « direct-inverse ».

## 2.5 L'applicatif générique

Drapeau 2015 identifie un applicatif plus générique, qui insère un rôle supplémentaire à un prédicat monovalent, sans que ce rôle sémantique soit spécifié. Il existe là encore un morphème insérant les actants animés (-*tutu* en innu standard, -*ttaw* en innu de Pessamit) et un autre pour les actants inanimés (-*tut* en innu standard, -*tt* en innu de Pessamit). L'interprétation du rôle sémantique de l'actant ajouté dépend des sèmes internes tant au référent de cet actant qu'au prédicat. C'est ce qu'illustrent les exemples 12b et c où l'actant ajouté n'a pas le même rôle sémantique selon qu'il s'agisse de sang (« ce qui est vomé ») ou d'un filet (« ce sur quoi on vomit »)<sup>14</sup>. La forme verbale, intransitive en 12a, est transitive en 12c. En 12b, la place d'argument créée par l'applicatif est supprimée par le suffixe de démotivation.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 230)

(12) a. *Ishen pakumu-u*  
 Eugène vomir TpsNeutre  
 « Eugène vomit »

b. *Ishen pakumu-tut -am -u umiku-ñu*  
 Eugène vomir Appl<sub>inan</sub> Démot<sup>o</sup>TpsNeutre sang Obv<sub>inan</sub>  
 « Eugène vomit du sang »

<sup>13</sup> Cela est notamment visible grâce au morphème de temps -*n* qui, comme le précise la glose, est spécifique aux procès n'impliquant que des personnes proprement dites. L'alternance des suffixes de temps selon le type d'argument impliqué dans le procès (personne proprement dite ou non-personne) est révélatrice de la scission nette opposant les personnes proprement dites et les non-personnes dans les langues algonquiennes.

<sup>14</sup> Le genre animé ou non de l'actant ajouté n'entre pas en jeu : les formes verbales applicatives obtenues *pakumututam<sup>u</sup>* et *pakumututueu* signifient « il/elle vomit sur NA/NI » ou « il/elle vomit NA/NI » (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>).

c. *Ishen pakumu-tutu -e -u ut- aṅapi-a*  
 Eugène vomir Appl<sub>Anim</sub> VxDir TpsNeutre Poss3filet Obv<sub>Anim</sub>  
 « Eugène vomit sur son filet »

(13) *pak.umiku.e -u*  
 vomir.sang.ActUAgt TpsNeutre  
 « il/elle vomit du sang » (<https://dictionnaire.innu-aimun.ca/Words>)

INNU DE PESSAMIT (Drapeau, 2015 : 63, 65-66)

(14) *nikamu -tta: -tu -w -at*  
 chanter Appl<sub>Anim</sub> VxRéc TpsNeutre 3pl<sub>Anim</sub>  
 ‘They sing for/to each other.’

(15) a. *le:ssika:let -a pi:twa: -w*  
 cigarette Obv<sub>Anim</sub> fumer TpsNeutre  
 ‘S/he smokes cigarettes.’

b. *pi:twa: -tt -am -w ka:shi:pekun-l -it*  
 fumer Appl<sub>Inan</sub> Démot° TpsNeutre ce-qui-est-vert VxObl 3sg.Dép  
 ‘S/he smokes marijuana.’

L'exemple (13) met en rapport la fonction syntaxique des applicatifs avec celle, lexicale, de l'incorporation, très productive en innu-aimun. Si les applicatifs permettent d'ajouter un actant à la valence verbale, l'incorporation – qui est saturante – fonctionne comme une sous-catégorisation du complexe prédicatif : l'élément incorporé n'est pas un actant, il sous-catégorise le verbe.

L'exemple (14) montre que cet applicatif permet également d'utiliser les voix réciproque (et réfléchie) avec des prédicats sinon monovalents.

En 15b, l'applicatif générique introduit un actant que Drapeau qualifie d'inusuel ou remarquable par rapport au prédicat (Drapeau, 2015 : 64-65). En fait, puisqu'il s'agit de verbes monovalents, en 15a *le:ssika:let-a* est un circonstant : l'énoncé signifie « il/elle fume avec des cigarettes ». En 15b, une place d'argument est réellement créée (bien que supprimée par *-am* à cause des contraintes sur les arguments non-personne) pour ajouter un actant, interprété ici comme ce qui est fumé.

Cet applicatif est le seul moyen d'introduire un second actant dans un prédicat intransitif qui n'a pas d'équivalent transitif dans le lexique de la langue. Les exemples en (16) ci-dessous montrent qu'il

n’y a pas d’autre possibilité d’insérer un lieu d’atterrissage (16d). Dans l’énoncé 16a on voit que la destination (les lieux en général) prennent normalement un suffixe locatif *-it*. C’est le cas lorsqu’ils sont circonstants : en 16b le syntagme désignant le lieu d’atterrissage, intégré à la valence grâce à l’applicatif, ne prend pas de suffixe locatif ; il est donc bien considéré comme un actant. Notons qu’en 16b, le rôle sémantique de l’actant ajouté est précisé par la forme du démonstratif, ce qui n’est pas le cas en 16d.

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 230)

(16) a. *tipishka-t -i ni- ka itute -n*  
 nuit 3.Dép Subj Pers1 Fut aller-à-pied TpsNeutre<sub>1&2</sub>  
*aiamieutshap -it*  
 église Loc

« cette nuit, j’irai à l’église » (Drapeau, 2014 : 351)

b. *tueu -tut -am -u -at*  
 atterrir Appl<sub>Inan</sub> Démot° TpsNeutre 3pl<sub>Anim</sub>  
*anite aiamieutshuap -iñu*  
 DémMéd.Loc église Obv<sub>Inan</sub>

« Ils atterrissent sur une église. »

c. *tueu -tutu -ataw ne uatshinakantak<sup>u</sup>*  
 atterrir Appl<sub>Anim</sub> 1pl<sub>Incl</sub>→3.Imp DémMéd bois-coupé-mélèze  
*ka pashu -t*  
 Sub.Perf sec 3sg.Dép

« Atterrissons sur cette épinette blanche séchée ! »

d. *tueu -u \*(aiamieutshuap -it)*  
 atterrir TpsNeutre église Loc

« il atterrit \*(sur une église) »

Puisqu’il permet d’introduire des actants susceptibles d’être indexés dans la forme verbale, l’applicatif générique interagit avec l’alignement et est donc impliqué dans le système « direct-inverse ».

## 2.6 Les applicatifs relationnel et possessif

On ne trouve l’applicatif dit « relationnel » que sur des verbes monovalents ou bivalents dont le patient est un inanimé (donc jamais indexé). L’applicatif possessif ne se trouve quant à lui que sur des verbes bivalents dont les actants sont tous deux animés. Pour ces

deux applicatifs, on peut globalement circonscrire le rôle sémantique ajouté à celui d'un possesseur, mais au sens (parfois très) large de ce terme. Le rôle de ce nouveau participant, toujours une 3<sup>ème</sup> personne animée<sup>15</sup>, est en fait indirect. Cette particularité nous oblige à introduire au sein de notre démonstration la terminologie liée aux fonctions syntaxiques, que nous avons consciemment évitée jusque-là.

### 2.6.1 L'applicatif « relationnel »

Les exemples (17) et (18) illustrent l'emploi de l'applicatif relationnel :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 244-245)

- (17) *ni- mishta= manashta -u -a -n*  
 Pers1 grand prendre-soin-de<sub>INAN</sub> ApplRel VxDir TpsNeutre<sub>1&2</sub>  
*ne -ñu kukush= pimi -ñu*  
 DémMéd Obv<sub>Inan</sub> porc graisse Obv<sub>Inan</sub>  
*anitshenat ka pimute -ht*  
 DémMéd.pl<sub>Anim</sub> Sub.Perf marcher 3pl.Dép  
*e nimau -ht*  
 Sub apporter-provision-de-nourriture 3pl.Dép

« Je ménage le saindoux comme casse-croûte pour les marcheurs. » [lit : « je ménage le saindoux que ceux qui marchent apportent comme casse-croûte »]

- (18) a. *ni- mishk -am -u -a -n*  
 Pers1 trouver<sub>INAN</sub> Démot° ApplRel VxDir TpsNeutre<sub>1&2</sub>  
*passikan -ñu (Pieñ ka natuapat -a -k<sup>16</sup>)*  
 fusil Obv<sub>Inan</sub> Pierre Sub.Perf aller-chercher<sub>INAN</sub> Démot° 3sg.Dép  
 « je trouve le fusil (que Pierre cherchait) »

- b. *ni- kata -u -a -n u- passikan*  
 Pers1 cacher-qqch ApplRel VxDir TpsNeutre<sub>1&2</sub> Poss3 fusil  
 « je cache son fusil »

Les caractéristiques de l'actant ajouté ne sont pas répercutées sur la forme verbale : si c'était le cas, la forme verbale en (17) porterait un suffixe de pluriel animé renvoyant à « ceux qui marchent ». De plus,

<sup>15</sup> Le participant animé de 3<sup>ème</sup> personne ajouté par l'applicatif relationnel ne peut cependant pas être au cas obviatif (contrairement à l'applicatif possessif).

<sup>16</sup> Nous postulons la règle morphophonologique suivante : *-am + -t > -ak*.

en (17) et (18), le suffixe de temps neutre est celui qui caractérise les procès qui n'ont pour argument(s) que des personnes proprement dites. Le participant ajouté augmente bien la valence et est même indexé en tant que non-agent, puisqu'on constate la présence du suffixe de voix directe *-a* : en ce sens, la forme verbale peut être considérée comme ayant deux arguments. Or, si « ceux qui marchent » constituaient réellement un argument, le pluriel animé serait répercuté sur la forme verbale et le suffixe de temps neutre serait *-u* et non *-n*. Nous postulons donc que l'actant ajouté, qui a rappelons-le un rôle indirect par rapport au procès, est non seulement intégré à la valence mais aussi à la structure argumentale du prédicat, en revanche il n'est pas pour autant promu en argument central<sup>17</sup>. Il s'agit en quelque sorte d'une « montée du possesseur » sans promotion en argument : l'actant ajouté constitue en somme un argument indirect. Cette hypothèse est appuyée par le fait que, bien qu'introduisant un actant animé indexé par le suffixe de voix directe, les formes relationnelles ne sont pas concernées par le système « direct-inverse ». Drapeau (2014 : 244) précise de plus que le participant ainsi ajouté ne peut être ni passivé ni supprimé par un antipassif : il ne constitue donc pas un objet<sup>18</sup>.

Dans les exemples (17) et 18a, l'idée de « possession » au sens large (qu'on peut qualifier de « relationnelle ») est bien présente. L'exemple 18b montre que la possession plus stricte est marquée sur le syntagme désignant le possédé par un préfixe référant au possesseur, sans que cela n'affecte la forme verbale applicative. L'applicatif relationnel augmente donc la valence mais, s'il crée effectivement une place d'argument permettant la présence du suffixe de voix directe marquant un alignement accusatif, il ne s'agit pas d'un argument pouvant instancier la fonction syntaxique d'objet.

### 2.6.2 *L'applicatif « possessif »*

Les exemples (19), (20) et (21) illustrent l'usage de l'applicatif dit « possessif », que l'on peut considérer comme un allomorphe de l'applicatif relationnel pour les prédicats ayant deux places

<sup>17</sup> Argument ayant une fonction syntaxique de sujet (ou 1<sup>er</sup> rang syntaxique) ou d'objet (2<sup>ème</sup> rang syntaxique).

<sup>18</sup> Considérant qu'il s'agit là de critères de l'objet valides en innu, il ne semble pas opportun d'analyser le morphème de « voix directe » *-a* comme marquant une 3<sup>ème</sup> personne « objet ».

d'arguments dévolues aux animés. Contrairement à l'applicatif relationnel, le participant animé ajouté peut être au cas obviatif (21).

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 251)

- (19) *kie n- uita -k<sup>u</sup> ne -nu*  
 Coord Pers1 dire-à<sub>ANIM</sub> VxInv DémMéd Obv<sub>Inan</sub>  
*tshé ishinakui -m -ak -i pitshu-a*  
 Sub.Fut faire-ainsi<sub>ANIM</sub> ApplPoss 1→3.Dép3Obv résine Obv<sub>Anim</sub>  
 « Il me dit comment je dois traiter la résine » [litt. « (...) que je fasse à sa manière la résine. »]

- (20) *muk<sup>u</sup> eka uin nipaiassish*  
 mais Nég Pro3 tuer<sub>ANIM.Péj.Imp</sub>  
*tshi-tshitima -i -m -a -u -a*  
 Pers2 être-pauvre Caus ApplPoss VxDir TpsNeutre 3Obv<sub>Anim</sub>  
*ut- auass -im -a*  
 Poss3enfant ApplPoss Obv<sub>Anim</sub>  
 « Mais ne le/la tue pas ! Tu appauvris ses enfants. » [litt. « Tu les lui rends pauvres ses enfants »]

En (19), *pitshu-a*, « patient » de la forme verbale dépendante *ishinakui-m-ak-i*, n'est pas la propriété de la personne qui instruit le locuteur. L'instructeur joue en revanche un rôle indirect puisqu'il instruit la locutrice par rapport au procès décrit par *ishinakui-m-ak-i*, et ce rôle est effectivement inclus dans la valence de ce dernier par l'applicatif *-im*.

L'exemple (20) illustre un cas où la forme verbale (*tshi-tshitima-i-m-a-u-a*) comprend trois participants : le causateur introduit par le causatif *-i* et indexé par le préfixe *tshi-*, le « possesseur » des enfants introduit par l'applicatif possessif *-(i)m* et indexé par le morphème de voix directe *-a*, et les enfants au rôle de « patient », exceptionnellement indexés par le suffixe marquant un argument au cas obviatif à la fin de la forme verbale. En revanche, il n'y a que deux arguments accédant aux fonctions de sujet et d'objet. Le patient possédé étant au cas obviatif – qui correspond, rappelons-le, à un cas oblique –, il n'a théoriquement pas accès à cette fonction. Or, un participant au cas obviatif n'est normalement pas indexé sur la forme verbale, et il l'est pourtant dans cet exemple : est-ce que *-im*, parce qu'il introduit le possesseur, ne promouvrait pas en même temps le

possédé ? Peut-on considérer que l'ensemble (possesseur + possédé) constitue l'objet, d'où l'accès au marquage intraverbal de l'actant au cas obviatif qui n'y a sinon pas accès ? L'exemple (21) relativise cette hypothèse.

INNU-AIMUN (Vicky Bellefleur - Nutashkuan 16/07/2017)

- (21) *Mañi utaui-a uapam-im -e -ñ -u -a*  
 Marie père Obv<sub>Anim</sub> voir<sub>ANIM</sub>ApplPoss VxDir VxObl TpsNeutre3Obv<sub>Anim</sub>  
*utem -iñu -a San -a*  
 chien.Poss VxObl Obv<sub>Anim</sub> Jean Obv<sub>Anim</sub>  
 « Le père de Marie voit le chien de Jean »

Dans cet exemple, le suffixe de voix directe est *-e* et non *-a*, ce qui indique que l'actant non-agent n'est pas indexé, et donc, a priori, que la place d'argument objet n'est pas instanciée. L'applicatif *-im* augmenterait donc simplement la valence, à l'instar du relationnel, mais ne permettrait pas nécessairement l'indexation du participant ajouté dans la forme verbale (donc sa promotion en objet) comme en (20). Le participant indirect introduit en (21) est au cas obviatif, et nous avons vu que les participants au cas obviatif n'ont normalement pas accès au marquage intraverbal (donc, à la fonction objet) : s'ils sont considérés comme des actants du procès, ils ne peuvent instancier les places d'argument du prédicat dévolues au sujet et à l'objet. En (21), tous les participants sont à l'obviatif : le « voyant », le « vu » et son possesseur. Aucun n'aurait donc accès aux fonctions syntaxiques sujet ou objet. Or l'intervention d'un morphème que nous identifions comme une voix oblique permet de promouvoir en argument un actant au cas obviatif. Dans la forme verbale *uapam-im-e-ñ-u-a*, il y a donc trois participants (voyant, vu et possesseur du vu), et une seule place d'argument instanciée, par le voyant promu sujet par la voix oblique. Le morphème de voix directe *-e* indique non seulement que la place d'argument objet n'est pas instanciée, mais aussi que l'alignement est accusatif : le voyant/agent est bien sujet.

On peut par conséquent considérer que l'applicatif possessif ne promeut pas spécialement le participant appliqué en objet, mais ce dernier pourrait avoir accès à cette fonction (s'il n'est pas au cas obviatif) et éventuellement permettre au patient (même s'il est au cas obviatif) de l'instancier en jouant le rôle de la voix oblique,

comme en (20)<sup>19</sup>. Les formes verbales applicatives possessives entrent potentiellement dans le cadre du système « direct-inverse », mais l'usage de l'applicatif possessif dans une configuration « inverse » est en fait très limité et soumis à la variation dialectale<sup>20</sup>.

Il y a donc une certaine variété d'applicatifs en innu, ce qui permet d'introduire un large éventail de rôles sémantiques au sein de la valence des prédicats. L'emploi de ces applicatifs est néanmoins conditionné par plusieurs contraintes qui relèvent tant des classes sémantiques des verbes (selon les types de rôles sémantiques qu'ils assignent à leurs arguments<sup>21</sup>), que de leurs classes syntaxiques (selon leur structure argumentale), que des propriétés également sémantico-syntaxiques des référents instanciant les rôles sémantiques et éventuellement les places d'argument (selon leur potentielle agentivité, leur animéité, ou le fait qu'ils soient ou non au cas « obviatif »). Les propriétés de certains applicatifs font qu'ils ont des répercussions sur l'alignement syntaxique, ce qui les placent dans le cadre de ce qui a été décrit dans les langues algonquiennes comme le système « direct-inverse ».

### 3. Les applicatifs et la « voix inverse »

#### 3.1. Le système « direct-inverse »

##### 3.1.1. La « voix inverse » : un renversement de l'alignement

Jusqu'à présent, nous n'avons vu que des énoncés à la « voix directe ». Dans les langues algonquiennes, la tradition descriptive a identifié un système « direct-inverse », que l'on peut décrire en termes de voix et d'alignement. Dans les exemples présentés en introduction et repris ci-dessous sous (22), on constate en effet une inversion de l'alignement des rôles sémantiques et des fonctions

<sup>19</sup> Drapeau indique dans la grammaire que les participants ajoutés par les suffixes relationnels *-u* et *-im* n'ont pas les propriétés des objets syntaxiques (cf la note 18). Dans les contextes d'apparition de *-im*, le participant ne peut être supprimé que si le « possédé » auquel il est rattaché est lui-même supprimé : *-im* n'apparaît donc pas. D'où l'hypothèse que c'est l'ensemble possesseur + possédé qui serait promu objet par *-im*.

<sup>20</sup> On trouve ces formes dans les paradigmes de conjugaison de la grammaire pour les variétés innues de l'ouest (Drapeau 2014), mais nous n'avons pas d'exemple concret dans nos sources.

<sup>21</sup> Cf Lemaréchal, ce volume.

syntaxiques selon que la voix est « directe » (le sujet est l'agent, en 22a « l'embarqueur ») ou « inverse » (le sujet est non-agent, en 22b « l'embarqué ») :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 157)

(22) a. *ni- pushi -a -u*  
 Pers1 embarquer<sub>ANIM</sub> VxDir TpsNeutre  
 « je l'embarque »

b. *ni- pushi -k -u*  
 Pers1 embarquer<sub>ANIM</sub> VxInv TpsNeutre  
 « il m'embarque »

L'attribution de la fonction sujet n'est par conséquent pas liée aux rôles sémantiques définis par les places d'arguments. Elle est soumise à des contraintes sur la nature des référents instanciant ces places d'arguments, ce que la tradition algonquiniste a simplifié sous le concept de « hiérarchie des personnes » (ou hiérarchie d'individuation) : le sujet est le référent identifié comme le plus haut dans la hiérarchie (la 1<sup>ère</sup> personne dans les exemples ci-dessus), relativement aux autres participants du procès. Ainsi, lorsque les arguments d'un procès transitif se répartissent les fonctions sujet et objet, la question de l'alignement entre en jeu : il est soit accusatif (22a), soit non-accusatif (22b).

### 3.1.2. *Indexation des arguments et fonctions syntaxiques*

Nous avons vu qu'il existe une limite de deux actants pouvant avoir accès au marquage intraverbal : le cas échéant, ils instancient les deux places d'arguments disponibles d'un prédicat transitif. Nous postulons que l'accès au marquage intraverbal est un critère d'accès aux fonctions syntaxiques. Nous l'avons vu, lorsque l'un des arguments est une non-personne, le morphème de temps neutre est *-u* : cela indique qu'une non-personne endosse une fonction syntaxique (sujet ou objet) au sein de l'énoncé. Si au contraire les seuls arguments sont des personnes proprement dites, on trouve le morphème *-n* ; dans ce cas, si une non-personne est présente dans l'énoncé, elle n'a pas accès aux places d'arguments (elle est par exemple au cas obviatif et a de ce fait un statut oblique) et ne peut donc être ni sujet, ni objet. Il existe par conséquent en innu une corrélation entre les places d'arguments et les fonctions

syntaxiques : les premières ne peuvent être instanciées que par des actants ayant accès aux secondes – ce qui est déterminé par leurs propriétés respectives –, et ces interactions sont répercutées sur la forme verbale à travers l’indexation (ou non) des actants ainsi que par les morphèmes de voix « directe » et « inverse ».

### 3.2. Applicatifs et système « direct-inverse »

#### 3.2.1. Augmentation de la valence (diathèse) et promotion en argument (voix)

Ainsi, dans les langues algonquiennes, toute opération sur la diathèse – et c’est le propre des applicatifs – est susceptible d’avoir des répercussions sur l’alignement et donc sur la distribution des fonctions syntaxiques. Les exemples ci-dessous mettent en jeu l’applicatif « bénéfactif » :

INNU-AIMUN (d’après Drapeau, 2014 : 225)

- (23) a. *ni- tshissu -a -u -at uapush -at*  
 Pers1 cuire<sub>ANIM</sub> VxDir TpsNeutre 3pl<sub>Anim</sub> lièvre pl<sub>Anim</sub>  
 « je cuis les lièvres »
- b. *ni- tshiss -am -u -a -u*  
 Pers1 cuire Démot° ApplBénéfDir VxDir TpsNeutre  
*nit- auass -im uapush -a*  
 Poss1 enfant ApplPoss lièvre Obv<sub>Anim</sub>  
 « je cuis le(s) lièvre(s) pour mon enfant »
- c. *ni- tshiss -am -a -k -u*  
 Pers1 cuire Démot° ApplBénéfInv VxInv TpsNeutre  
*nit- auass -im uapush -a*  
 Poss1 enfant ApplPoss lièvre Obv<sub>Anim</sub>  
 « mon enfant cuit le(s) lièvre(s) pour moi »

Nous avons vu qu’avec l’applicatif bénéfactif, le genre du patient n’est pas pris en compte dans la forme verbale : ce sont les caractéristiques de l’agent et du bénéficiaire qui sont répercutées : ils endossent les fonctions syntaxiques de sujet et d’objet. On peut par conséquent considérer que l’applicatif bénéfactif non seulement introduit un nouveau rôle sémantique dans la valence, mais il promeut le nouvel actant en argument. Dans l’exemple 23a, l’actant cuit (les lièvres) est l’objet : le suffixe de voix directe témoigne d’un

alignement accusatif et les caractéristiques du cuit sont indexées par le suffixe de pluriel animé à la fin de la forme verbale. Dans les formes applicatives 23b et c, le cuit est exclu de la forme verbale : ses caractéristiques ne sont pas indexées. En 23b, la voix directe renvoie au bénéficiaire promu objet, et la voix inverse en 23c indique que le bénéficiaire est promu sujet. La distribution des fonctions syntaxiques change donc entre 23b et c : en 23c le bénéficiaire est sujet puisque le morphème de voix inverse apparaît chaque fois que l'agent d'un verbe transitif n'est pas sujet (donc, en fait, chaque fois que l'alignement n'est pas accusatif). On constate qu'en innu, lorsqu'un applicatif a pour fonction non seulement d'augmenter la valence mais aussi de promouvoir l'actant ajouté en argument, il n'est pas possible de prédire le rang syntaxique auquel ce dernier sera promu.

### 3.2.2. *Remarques sur certains suffixes d'applicatif*

Certains suffixes d'applicatif, comme le bénéfactif, mais aussi le circonstanciel animé (de même que le générique animé) présentent un autre suffixe à la voix inverse : le bénéfactif *-u* est alors *-a* à la voix inverse, tandis que le circonstanciel animé *-ishtu* (*-isht-u*) est à la voix inverse *-ishta* (*-isht-a*). Un choix d'analyse s'impose : on peut, à l'instar des descriptions algonquiennes, considérer l'ensemble comme un cas d'allormorphie en contexte syntaxique (et ne pas segmenter le circonstanciel animé) ; cependant l'opposition *-u/-a* corrélée au changement de voix directe/inverse (en fait, d'alignement accusatif/non-accusatif) nous invite à considérer les formes avec *-u* comme promouvant un actant en objet, celle en *-a* un actant en sujet. Ainsi, la langue est forcée d'indiquer la voix lorsqu'un morphème de diathèse ajoute un argument, d'autant plus lorsque ce dernier est de genre grammatical animé.

### 3.2.3. *La fin du système « direct-inverse »*

Les exemples ci-dessous nous invitent à radicaliser d'avantage l'analyse du système « direct-inverse » :

INNU-AIMUN (Drapeau, 2014 : 247)

(24) a. *nit- ishkuashu -ku -n assik<sup>u</sup>*  
 Pers1 brûler<sub>ANIM</sub> VxInv TpsNeutre<sub>1&2</sub> chaudron  
*katshi ush -am -an nipi*  
 Sub.Accomp faire-bouillir Démot°1Agt.Dép eau  
 « je suis brûlée par le chaudron après que j’ai fait bouillir de l’eau »

b. *nit- ishkuashu-ku -u -a -n ut -assik<sup>u</sup>*  
 Pers1 brûler<sub>ANIM</sub> VxInv ApplRel VxDir TpsNeutre<sub>1&2</sub>Poss3chaudron  
*Pieñ katshi ush -a -k nipi -ñu*  
 Pierre Sub.Accomp faire-bouillir Démot°3sg.Dép eau Obv<sub>Inan</sub>  
 « je suis brûlée par le chaudron après que Pierre a fait bouillir de l’eau »

L’énoncé 24a est un énoncé sans applicatif où la forme verbale est inverse : c’est un inanimé (le chaudron) qui est « l’agent » – en fait, la source – du procès qui touche la 1<sup>ère</sup> personne. Comme un inanimé ne peut constituer un agent en tant que tel, il est exclu de la forme verbale (en atteste le morphème de temps *-n*). La voix inverse indique que le sujet est le patient (l’alignement est non-accusatif). En 24b, l’applicatif relationnel intervient. Les gloses utilisées jusqu’à présent mettent en évidence un « bug » : la forme verbale porte successivement le morphème de voix inverse, l’applicatif relationnel, et un morphème de voix directe. C’est, a priori, absurde. Ce cas de figure renforce l’analyse du morphème de voix *-a* comme marquant une 3<sup>ème</sup> personne non-agent. Si l’on tient vraiment à la terminologie « directe/inverse », le morphème de voix directe serait *-e*, mais il marque l’alignement accusatif d’une part, et indique d’autre part que l’objet n’est pas instancié. Par ailleurs, l’opposition des morphèmes de voix directe *-e/-a* est une spécificité de l’innu et de quelques autres langues algonquiennes proches. Il n’y aurait donc, en fait, pas de morphème de voix « directe » dans les langues algonquiennes.

En 24b, l’agent inanimé est toujours exclu, et la voix inverse marque un alignement non-accusatif. Pierre, qui a fait bouillir l’eau – ce qui a indirectement provoqué la brûlure – est introduit dans le procès en tant que participant indirect par l’applicatif relationnel. Il est, au sein du prédicat à l’origine bivalent, un participant non-agent,

ce qui est marqué par le morphème *-a*. Il n'est pour autant pas promu objet puisque l'on voit au suffixe de temps que le procès n'a pour argument que la 1<sup>ère</sup> personne.

### **3.3. Interactions des applicatifs avec l'alignement : synthèse**

Quelles sont les interactions entre les applicatifs et l'alignement en innu ? Les différents applicatifs ont été présentés à partir d'énoncés qui respectaient un alignement de type accusatif. Nous avons vu que certains introduisaient des participants spécifiques : rôle sémantique impliquant des contraintes sur la classe d'objet (instrumental), participant uniquement de 3<sup>ème</sup> personne animée (applicatif relationnel), etc. Ces spécificités propres au type d'actant introduit par chaque applicatif, combinées au fait que l'attribution des fonctions syntaxiques en innu est elle-même soumise à des contraintes sur les propriétés des actants instanciant ou non les places d'arguments et leur position relative dans la hiérarchie d'individuation qui commande l'opposition directe-inverse, font qu'il n'est pas possible de généraliser sur le rang syntaxique occupé par les actants introduits par les applicatifs dans cette langue. Certains applicatifs (surlignés dans le Tableau 1) promeuvent effectivement l'actant qu'ils ajoutent, à condition qu'il ne soit pas au cas obviatif (oblique). Ces applicatifs ont alors une implication directe dans l'alignement des langues algonquiennes. D'autres applicatifs ne font qu'augmenter la valence du verbe sans qu'il n'y ait de promotion du nouveau participant en argument ; ces applicatifs n'ont pas de conséquences sur l'alignement. Dans le cas de l'applicatif possessif, où le verbe de base est transitif et l'ensemble des participants animés, il peut y avoir promotion en objet du participant ajouté (s'il n'est pas, là-encore, au cas obviatif) et de l'actant auquel il est lié. Il entre alors potentiellement dans le cadre de l'alignement.

Tableau 1. Synthèse des applicatifs de l'innu-aimun

APPLICATIFS	Augmentation de la valence (diathèse progressive)	Création d'une place d'argument	Promotion en argument	Contraintes sur la classe d'entités du participant	Interaction avec l'alignement
« Bénéfactif » (Datif)	OUI (+ datif)	NON	OUI	ANIMÉ NON-OBVIATIF	OUI
Comitatif	OUI (+ co-agent)	OUI	OUI	ANIMÉ NON-OBVIATIF	OUI
Instrumental	OUI (+ instrument)	NON	NON	NON-PERSONNE	NON
Circonstanciel Animé	OUI (+ référence locative)	OUI	OUI (sauf obviatif)	ANIMÉ	OUI
Circonstanciel Inanimé			NON	INANIMÉ	NON
Générique Animé	OUI (non spécifié)	OUI	OUI (sauf obviatif)	ANIMÉ	OUI
Générique Inanimé		OUI	NON	INANIMÉ	NON
Relationnel	OUI (+ indirect)	INDIRECTE ?	NON	NON-PERSONNE ANIMÉE	NON (mais compatible)
Possessif	OUI (+ indirect ; possessif)	NON	OUI (sauf obviatif)	NON-PERSONNE ANIMÉE	OUI (mais limitée et soumise à la variation dialectale)

Le tableau ci-dessus réunit les données des applicatifs de l'innu-aimun que nous avons mises en évidence. On y observe la principale corrélation qui sous-tend la morphosyntaxe de la langue dans ce cadre : les formes applicatives qui combinent une augmentation de la valence avec une promotion en argument de l'actant ajouté présentent toutes une contrainte d'animéité sur la classe d'entités de cet actant. De ce fait, elles jouent systématiquement sur l'alignement puisque les deux places d'arguments des formes verbales applicatives sont susceptibles d'être instanciées. Ce tableau permet également d'identifier les principaux paramètres de la

morphosyntaxe du verbe en innu : la valence de base et ses potentielles modifications, l'attribution et la distribution des fonctions syntaxiques liées aux contraintes sur les classes d'entités instanciant les rôles sémantiques... Tous les applicatifs présentés jouent sur au moins l'un de ces paramètres, d'où l'intérêt que représentent les données de cette langue au sein d'une étude sur les applicatifs.

#### **4. Apports des données de l'innu dans le cadre d'une définition transversale de l'applicatif**

Cette présentation aborde la notion d'applicatif dans son sens large, c'est-à-dire en tant que diathèse progressive (Tesnière), qui consiste à ajouter un actant au verbe. Une question que soulève cette définition est de savoir si cet actant est promu en objet ou si cette opération sur la diathèse ajoute simplement un actant et pas nécessairement un objet au verbe (Lemaréchal 1998b & ce volume). Les données de l'innu nous invitent à préciser cette problématique. En effet, dans cette langue l'augmentation de la valence n'entraîne pas systématiquement la création d'une place d'argument : les applicatifs introduisent un actant dans le procès, mais la forme verbale innue indexe au maximum deux arguments, qui ont les fonctions de sujet et d'objet. Si l'applicatif ne crée pas de place d'argument, quel est le statut syntaxique de ce nouveau participant ? De plus, la promotion ou non du participant ajouté dépend des contraintes sur les propriétés des référents pouvant instancier les places d'argument : certains participants (les inanimés dans les verbes transitifs, ou ceux qui sont au cas obviatif) n'ont pas d'accès direct aux fonctions syntaxiques sujet et objet. Ils ne sont donc pas systématiquement promus en arguments lorsqu'ils sont introduits par des applicatifs, bien qu'ils aient un rôle sémantique défini au sein du procès.

Dans une perspective typologique plus générale, l'étude des opérations sur la diathèse à partir des données de l'innu-aimun pose la question de la pertinence des notions de transitivité et de valence dans la définition de l'applicatif. Nous avons insisté sur le fait qu'en innu, selon les propriétés du référent, l'un des actants peut ne pas avoir accès au marquage intraverbal (donc, à une place d'argument).

Dans le cas d'un verbe transitif (à deux places d'argument), la forme verbale est bivalente mais, si l'une des places d'argument n'est pas instanciée, elle est moins « transitive » – voire intransitive si on n'aime pas l'idée de degré de transitivité–, au sens où elle n'indexe qu'un argument sujet. Reprenons les exemples (23) :

- a. *ni- tshissu -a -u -at uapush -at*  
 Pers1 cuire<sub>ANIM</sub> VxDir TpsNeutre 3pl<sub>Anim</sub> lièvre pl<sub>Anim</sub>  
 « je cuis les lièvres »
- b. *ni- tshiss -am -u -a -u*  
 Pers1 cuire Démot° ApplBénéfDir VxDir TpsNeutre  
*nit- auass -im uapush -a*  
 Poss1enfant ApplPoss lièvre Obv<sub>Anim</sub>  
 « je cuis le(s) lièvre(s) pour mon enfant »
- c. *ni- tshiss -am -a -k -u*  
 Pers1 cuire Démot° ApplBénéfInv VxInv TpsNeutre  
*nit- auass -im uapush -a*  
 Poss1enfant ApplPoss lièvre Obv<sub>Anim</sub>  
 « mon enfant cuit le(s) lièvre(s) pour moi »

En a, la base verbale *tshissu-* signifiant « cuire » implique deux rôles sémantiques, le « cuit » et celui qui fait cuire. Elle est donc bivalente. Elle comporte également deux places d'arguments dévolues à ces deux rôles sémantiques : l'alignement étant accusatif, l'agent cuiseur est le sujet, le patient cuit est l'objet. En b et c l'applicatif ajoute un participant, le pour-qui-est-cuit (bénéficiaire). Les formes verbales *tshissamu-* en b et *tshissama-* en c sont donc trivalentes. L'applicatif promeut en argument le bénéficiaire mais il n'y a plus de place d'argument disponible : on constate alors l'évincement du « cuit » marquée par le suffixe *-am*. Les formes verbales en b et c sont donc trivalentes mais seulement deux arguments ont accès aux fonctions syntaxiques sujet et objet : elles ne deviennent pas ditransitives. Pour décrire précisément les formes verbales innues, il semble qu'il faille utiliser à la fois la terminologie de la transitivité – se rapportant au nombre d'argument associés à la base verbale–, et celle de la valence – désignant le nombre de rôles sémantiques défini par le procès. Dans cette langue où des contraintes spécifiques déterminent l'attribution et la distribution

des fonctions syntaxiques aux référents instanciant les rôles sémantiques, étudier les applicatifs invite donc à aborder la définition de ce concept en termes non seulement de valence, mais aussi – plutôt que de transitivité – de voix, puisqu’il est question ici de promotion ou de démotivation des arguments.

### ABRÉVIATIONS

1pl = pluriel 1<sup>ère</sup> personne  
1pl<sub>incl</sub> = pluriel inclusif 1<sup>ère</sup> personne (paradigme dépendant)  
3 = 3<sup>ème</sup> personne  
X→Y = forme sagittale (agent→patient)  
ANIM = ActU/patient animé  
INAN = ActU/patient inanimé  
Accomp = aspect accompli  
ActU = actant unique  
Agt = agent  
Appl<sub>Anim</sub> = applicatif générique introduisant un animé  
Appl<sub>Inan</sub> = applicatif générique introduisant un inanimé  
ApplBénéfDir = applicatif bénéfactif (voix directe)  
ApplBénéfInv = applicatif bénéfactif (voix inverse)  
ApplCircDir = applicatif circonstanciel introduisant un animé (voix directe)  
ApplCircInan = applicatif circonstanciel introduisant un inanimé  
ApplCom<sub>1</sub> = applicatif comitatif, 1<sup>er</sup> segment (morphème discontinu)  
ApplCom<sub>2</sub> = applicatif comitatif, 2<sup>ème</sup> segment (morphème discontinu)  
ApplInstr = applicatif instrumental  
ApplPoss = applicatif possessif  
ApplRel = applicatif relationnel  
biv = verbe bivalent  
Caus = causatif  
Coord = coordinateur  
DémAbst<sub>Anim</sub> = démonstratif désignant un animé absent/défunt  
DémMéd = démonstratif médial  
Démot<sup>o</sup> = démotivation de l’argument non-agent d’un verbe bivalent  
Dép = paradigme dépendant  
Dimin = diminutif  
Fut = futur  
Imp = paradigme de l’impératif  
Intr = prédicat intransitif  
Loc = locatif

mono = monovalent

Nég = négation

NI = référent de genre inanimé

Obv<sub>Anim</sub> = suffixe d'obviatif animé

Obv<sub>Inan</sub> = suffixe d'obviatif inanimé

Péj = péjoratif

Perf = perfectif

Pers1 = indice personnel 1<sup>ère</sup> personne

Pers2 = indice personnel 2<sup>ème</sup> personne

Pl<sub>Anim</sub> = pluriel animé

Pl<sub>Inan</sub> = pluriel inanimé

Poss1 = possessif 1<sup>ère</sup> personne

Poss3 = possessif 3<sup>ème</sup> personne

Prét = prétérif

Pro = pronom indépendant

VxDir = voix directe

VxInv = voix inverse

VxObl = voix promouvant en argument à l'obviatif

Sub = subordonnant

Subj = subjonctif

TpsNeutre = temps neutre

TpsNeutre<sub>1&2</sub> = temps neutre spécifique des procès dont l(es) argument(s) sont des personnes proprement dites

Tr = prédicat transitif

triv = verbe trivalent

## **BIBLIOGRAPHIE**

AGNÈS Sauvane, 2013. « L'« inverse » en typologie : un problème d'histoire de la linguistique ». *Bulletin de la Société de linguistique de Paris* CVIII/1. 83-129.

AGNÈS Sauvane, thèse en cours (dir. Marc Duval). *La morphosyntaxe verbale algonquienne : vers un nouveau modèle de description à partir de l'innu-aimun, langue algonquienne du Québec*. Paris : Sorbonne Université.

BENVENISTE Émile, 1966. *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard.

BRITAIN Julie, 1999. « A Reanalysis of Transitive Animate Theme Signs as Object Agreement : Evidence from Western Naskapi ». In David H. Pentland (éd.), *Papers of the 30<sup>th</sup> Algonquian Conference*. Winnipeg : University of Manitoba. 34-46.

LES APPLICATIFS ET LA « VOIX INVERSE » EN INNU-AIMUN

- DRAPEAU Lynn, 2014. *Grammaire de la langue innue*. Québec : Presse de l'Université du Québec.
- DRAPEAU Lynn, 2015. « A Generalized Applicative in Innu ». In M. Macaulay et al. (éds.), *Papers of the 43rd Algonquian Conference*. New-York : SUNY Press. 58-71.
- GODDARD Ives, 2007. « Reconstruction and History of the Independent Indicative ». In H.C Wolfart (éd.), *Papers of the 38th Algonquian Conference*. Winnipeg. 207-271.
- LEMARÉCHAL Alain, 1998a. *Études de morphologie en f(x, ...)*. Louvain : Peeters.
- LEMARÉCHAL Alain, 1998b. « Théories de la transitivité ou théories de la valence : le problème des applicatifs. ». In André Rousseau (éd.), *La Transitivité*. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion. 203-218.
- OXFORD William, 2014. *Microparameters of agreement : A diachronique perspective on Algonquian Verb Inflection*. Thèse de doctorat : Université de Toronto.
- RHODES Richard, 1994. « Agency, inversion, and thematic alignment in Ojibwe », *Berkeley Linguistics Society* 20. 431-446.
- TESNIÈRE Lucien, 1959. *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.

Sauvane AGNÈS

Courriel : [sauvane.agnes@gmail.com](mailto:sauvane.agnes@gmail.com)

STIH

Sorbonne Université